

Professionnel de l'immobilier : déontologie, discrimination et responsabilités pénales

CCI Formation Gers



Réf. : IM/27 – V.0 – 06/2023

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Se mettre en conformité avec la réglementation de la Loi Hoguet et Alur

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Être en capacité de suivre les obligations liées au Code de Déontologie.
- Être en capacité d'identifier le risque de discrimination dans une vente ou une location et de prévenir vos clients face à des prescriptions discriminatoires.
- Adapter sa pratique en adéquation avec la réglementation

PROGRAMME

1. La déontologie professionnelle (2 heures)

- La loi Hoguet et les professionnels de l'immobilier
- Présentation de la loi ALUR et du code de déontologie professionnelle
- Les cartes professionnelles et d'habilitation
- L'obligation de formation continue
- La lutte contre le blanchiment d'argent et financement du terrorisme (TRACFIN)

2. La Non-Discrimination dans le secteur de l'immobilier (2 heures)

- La charte relative à la lutte contre la discrimination
- Le cadre juridique
- Le respect des documents et renseignements susceptibles d'être réclamés au locataire et/ou à son garant listés dans le décret de la loi alur.
- Les responsabilités des agences immobilières
- Comment réagir face aux demandes discriminatoires

3. Les obligations contractuelles

- L'affichage des honoraires
- L'information précontractuelle
- La médiation immobilière
- La protection des données personnelles



Dates

10 février 2025

Durée

1 jours soit 07 heures

Horaires

9h00-12h30 / 13h30-17h00

Modalité pédagogique

Présentiel

Lieu

Centre de formation Auch

Tarif

315 € HT (378 € TTC)



Public concerné

Agents immobilier indépendants, directeurs d'agence, mandataires

Pré-requis

Connaître les fondamentaux de l'immobilier

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Lieux aménagés et modalités adaptées pour faciliter l'accès et l'usage aux personnes en situation de handicap.



4. Les infractions spécifiques à la profession et à la réglementation de la profession

- L'exercice sous incapacité
- La publicité illégale
- Les pratiques commerciales trompeuses.

Sanction de la formation

Attestation de formation et évaluation du niveau d'atteinte des objectifs pédagogiques

PROCÉDURES DE POSITIONNEMENT

Questionnaire ou grille d'auto-positionnement en amont de la formation

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Alternance d'apports théoriques, d'application sur les problématiques des participants et d'échanges d'expériences.
- Mise en situation, exercices pratiques, pédagogie participative

MÉTHODES D'ÉVALUATION

- Évaluation des acquis : Quiz de connaissances et mises en situation
- Évaluation des acquis à froid entre 3 et 6 mois
- Evaluation de la Satisfaction Stagiaire : Questionnaire d'Évaluation de la Satisfaction

PROFIL FORMATEUR

Expert dans le domaine immobilier